Rapport annuel 2024

APCPNHQ

Association professionnelle des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec

Ensemble, construisons l'avenir

Joignez-vous à plus de 700 cadres de premier niveau membres de l'Association

Table des matières

2
Table des matières

4
Les témoignages

5
Le mot du Président

6
Le mot de la Directrice Générale

Le mot du Vice-président Relations de travail

7
Le conseil d'administration

8
Les directeurs-trices Au 31 décembre 2024

10
L'équipe

11
Les services

12
Les dossiers traités

13
Le Conseil national et l'Assemblée générale des membres

14
L'évolution de l'adhésion

17
Le rapport de vérification interne

19
Les états financiers

25
L'avoir de l'Association

26
Mission, vision et valeurs



Notre force : bien vous connaître

Découvrez des services financiers adaptés
à votre réalité professionnelle

514 289-3500 1 800 340-1322
desjardins.com/caisse-hydro

Desjardins
Caisse Hydro

Les témoignages

Témoignage

« Vous m'avez aidé dans l'une des plus dures épreuves de ma carrière (et de ma vie possiblement). Vous avez été d'une grande aide et d'une grande écoute pour moi. Vous avez facilité toutes les démarches administratives que j'avais à faire. Je crois que, sans votre aide et celle de l'Association, je n'en serais pas venu à régler la situation, du moins, pas si facilement.

Je n'avais jamais fait appel à l'Association dans ma carrière avant et je peux dire que je suis fier d'être membre d'une association aussi professionnelle et aussi dévouée pour ses membres. »

Témoignage

« Je tenais à vous écrire afin de remercier Me Deniger, les membres du conseil d'administration et la direction de l'APCPNHQ pour le support que j'ai eu lors de mes démarches auprès de la CNESST. L'avocat de l'Association a été disponible pour répondre à mes questions et m'accompagner tout au long de mon dossier.

J'ai grandement apprécié travailler avec votre petite équipe très performante. »

Témoignage

« J'étais de ceux qui pensaient ne jamais avoir besoin de l'Association. Je n'avais jamais eu de problème au travail. L'arrivée d'un nouveau gestionnaire a tout changé. J'ai décidé de contacter l'Association et je ne l'ai pas regretté. J'ai été bien accompagné dès le début et tout au long de mon épreuve. L'écoute et les bons conseils de l'Association ont été très appréciés.

Je ne sais pas ce que j'aurais fait sans les gens de l'Association. »

Témoignage

« Je tiens à vous remercier du fond du cœur de m'avoir aidé et supporté et pour votre dévouement tout au long de ces derniers mois très difficiles pour moi. Sans vous et vos précieux conseils, je n'aurais pas été en mesure de traverser cette épreuve difficile.

Je suis fier d'être membre d'une association aussi importante que l'APCPNHQ et je vous remercie pour tout ce que vous avez fait. Avec vous, l'avenir est plus sûr. »

Le mot du Président

Chers membres,

Une autre année remplie de défis touche à sa fin. Les efforts que nous avons déployés au cours de la dernière année ont été très exigeants, notamment en raison de l'augmentation de la charge de travail de l'Association ainsi que l'explosion des dossiers juridiques et des frais s'y rattachant. En effet, en 2024, ce ne sont pas moins de 37 journées d'audience qui se sont tenues entre l'Association et l'Entreprise. Il s'agit-là, selon moi, d'un chiffre effrayant. Force est de constater que cette donnée exprime l'appréciation et la reconnaissance d'Hydro-Québec envers ses cadres de premier niveau.

Lors de mon élection à titre de Président, j'ai été très clair quant à mon intention de faire bouger l'indicateur de la santé psychologique des cadres et de retrouver du plaisir au travail. Pour parvenir à ce résultat et assurer la reconnaissance de l'Association et de ses membres par l'Entreprise, il nous faut dénoncer les injustices, fixer des limites et se respecter en tant que gestionnaire.



Depuis plusieurs années, Hydro-Québec vous en demande constamment davantage, sans toutefois vous remercier à votre juste valeur. C'est pour cette raison que votre Association se fait un devoir de faire reconnaitre vos efforts, vos défis et votre implication indispensable au sein de l'Entreprise.

On nous martèle constamment que les cadres de premier niveau sont des agents de changement, que la mise en œuvre du plan 2035 de l'Entreprise va passer par vous. C'est pour cette raison que l'Association se doit d'être présente et impliquée dans l'élaboration de ce plan afin de représenter vos intérêts et faire valoir vos droits.

Également, en 2024, nous avons décidé d'aller à la rencontre des membres afin de prendre le pouls des cadres dans certaines régions. Cet exercice fut bénéfique et nous allons refaire l'exercice dans l'année à venir en essayant de couvrir plus de territoire afin d'être à l'écoute de vos préoccupations et de travailler sur ces dernières.

Si j'avais un mot pour décrire l'année 2024 de l'Association, ce serait le suivant : Balisage. Nous avons identifié les zones d'amélioration et sommes prêts à y travailler.

Pour 2025, nous devront nous serrer les coudes en tant que cadres afin de faire reconnaître notre implication tout en se respectant et en respectant nos limites.

Je terminerai en vous disant que l'Association est là pour vous, qu'ensemble nous avons la possibilité de faire tomber l'omerta qui règne depuis quelques années. Vous êtes plus que vous ne le pensez dans la même situation à vous sentir surchargés, peu écoutés et peu reconnus. Vous êtes des humains avec des émotions : vous n'êtes pas des machines et vous n'êtes pas seuls. L'Association est là pour vous.

Christian Bujold,
Président

Le mot du Vice-président Relations de travail



Au cours de la dernière année, l'Association a poursuivi avec détermination sa mission de soutien et de représentation des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec. Nous avons constaté une augmentation des demandes d'accompagnement, notamment au niveau de plaintes liées au harcèlement. Ces situations exigent beaucoup d'effort et une expertise approfondie pour assurer un suivi adéquat et un soutien adapté aux membres concernés. Plus que jamais, notre rôle est essentiel pour guider les cadres à travers ces processus parfois complexes.

Nous avons également observé une croissance constante de l'adhésion. Cette augmentation est souvent le fruit du bouche-à-oreille : un collègue partage son expérience, et d'autres découvrent l'importance de se joindre à nous. Il est important de rappeler que plus nous sommes nombreux, plus notre voix porte et plus nous avons d'influence auprès de l'Entreprise. Il est donc essentiel de continuer à faire connaître notre Association et de rappeler que nous sommes là pour accompagner, informer et protéger nos membres.

Pour l'année à venir, je tiens à encourager nos membres à nous contacter en cas de questionnement quant à l'Entente de partenariat. Il est fondamental que chacun comprenne ses droits et puisse les faire valoir sans hésitation. Faire respecter nos droits ne doit pas être perçu comme une exception, mais bien comme une norme. Plus nous serons nombreux à adopter cette approche, plus elle s'ancrera dans la culture de l'Entreprise et garantira un environnement de travail plus juste et équilibré.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'influencer positivement nos conditions de travail et de renforcer notre reconnaissance au sein d'Hydro-Québec. Merci à tous pour votre engagement et votre confiance envers l'Association.

Martin Richard,
Vice-président - Relations de travail

Le mot de la Directrice Générale



Chers membres,

L'année 2024 a été marquante pour notre organisation, marquée par de nombreux défis et réussites grâce à l'engagement de notre équipe et de nos représentants. La mission de défendre les droits des cadres de premier niveau a pris toute son importance cette année, avec 37 jours d'arbitrage et autant (sinon plus) de journées de préparation. L'Association a également traité de nombreux autres dossiers de relations de travail sans avoir recours à l'arbitrage, souvent avec succès.

Nous avons fait face à une forte augmentation des coûts de représentation en arbitrage (+293 %) et avons effectué des rénovations nécessaires au condo commercial à Montréal, tout en assurant une gestion saine et rigoureuse qui nous a permis de dépasser nos objectifs budgétaires.

Nous avons également poursuivi nos initiatives en développement durable, réduisant notamment notre empreinte écologique en éliminant l'usage du papier pour nos réunions et nos finances. Bien que ces initiatives puissent sembler anodines, nous sommes fiers de poursuivre notre engagement vers un futur plus vert.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les membres de la permanence, Christian, Martin, Grégoire et Laurie, les administrateurs-trices, ainsi que nos partenaires, La Personnelle et Caisse Desjardins Hydro, pour leur soutien indéfectible.

Isabelle Bernard,
Directrice générale

Le conseil d'administration

En tant que principal organe décisionnel de l'Association, le Conseil d'administration a comme rôle crucial de veiller à la pérennité et à l'efficacité de l'organisation. Ses membres définissent les orientations stratégiques, adoptent les directives et les politiques, et s'assurent de leur application rigoureuse. Ils ont également pour mandat de garantir que l'APCPNHQ accomplisse pleinement sa mission et réponde aux attentes de ses membres.

Le Conseil d'administration est constitué de six administrateurs et du Président, qui occupe également le rôle de Président de l'Association. Ces administrateurs, tous gestionnaires de premier niveau et membres de l'Association, comprennent la réalité de leurs membres et placent leurs intérêts au cœur de leurs initiatives.

Provenant des diverses régions du Québec et des diverses unités d'affaires d'Hydro-Québec, les membres du Conseil d'administration sont élus par leurs pairs au sein de l'Association. La directrice générale et le Vice-président – Relations de travail participent également aux réunions du Conseil, bien qu'ils n'aient pas de droit de vote.



Stéphane Pratte
Vice-président Ouest 1 et cadre de premier niveau depuis 18 ans



Mélanie Côté
Vice-présidente Ouest 2 et cadre de premier niveau depuis 3 ans



Luc Marmen
Vice-président Centre-Est 1 et cadre de premier niveau depuis 8 ans



Guylain Arsenault
Vice-président Centre-Est 2 et cadre de premier niveau depuis 15 ans



Gaétan Grenier
Vice-président Nord 1 et cadre de premier niveau depuis 12 ans



Stéphane Landry
Vice-président Nord 2 et cadre de premier niveau depuis 17 ans

Les directeurs-trices
Au 31 décembre 2024

L'Association tient à saluer l'implication bénévole de tous ses directeurs et directrices.

OUEST 1



Marc Langlois
Directeur
Montérégie 1



Michel Beaudoin
Directeur
Montérégie 2



Éric Fraser
Directeur
Montérégie 3



Dongala Mireille Chantal
Directrice
Montréal 2

OUEST 2



Jean-Rock Lefebvre
Directeur
Outaouais-Abitibi



Mikael Girard
Directeur
Laurentides-
Lanaudière-Laval



Benoit Larose
Directeur
Montréal 3



Mélanie Côté
Directrice
Montréal 4

CENTRE-EST 1



Luc Marmen
Directeur
Chaudière-Appalaches-
Centre-du-Québec 1



Christian Cossette
Directeur
Chaudière-Appalaches-
Centre-du-Québec 2



Sylvain Arseneault
Directeur
Mauricie 1



Sylvain Plante
Directeur
Mauricie 2

Les directeurs-trices
Au 31 décembre 2024

CENTRE-EST 2



Gilles Santerre
Directeur
Capitale Nationale 1



Anthony Vaillancourt
Directeur
Capitale Nationale 2



Mario Leger
Directeur
Capitale Nationale 3



Steeve Viel
Directeur
Bas-St-Laurent-
Gaspésie-IDM 1

NORD 1



Sébastien Lord
Directeur
Nord du Québec 2



Pierre-Luc Dallaire
Directeur
Nord du Québec 3



Carl Poirier
Directeur
Côte-Nord 3

NORD 2



François Veillette
Directeur
Côte-Nord 1



Jean-Yves Boutin
Directeur
Côte-Nord 2



Gilles Gagnon
Directeur
Saguenay

Un merci tout spécial à ceux et celles qui se sont impliqués au cours des dernières années. L'Association vous souhaite tout le succès mérité dans vos projets futurs.

Louis Trottier
Directeur
Montréal 1

Ghislain Lebel
Directeur
Capitale Nationale 3

L'équipe

La permanence de l'Association est composée du Président, du Vice-président – relations de travail, de la directrice générale, de l'avocat et de l'adjointe administrative et chargée des communications. C'est à travers l'écoute, l'empathie et la collaboration que notre équipe s'assure d'offrir un accompagnement humain aux membres de l'Association.



Christian Bujold
Président

Concordamment aux orientations du Conseil d'administration, le Président planifie, organise, dirige et contrôle les activités de l'Association. Il en est le porte-parole et représente l'Association dans ses actes officiels, notamment auprès de la direction d'Hydro-Québec.



Martin Richard
Vice-président - Relations de travail

Le Vice-président – Relations de travail participe activement aux dossiers de relations de travail en tous genres et joue un rôle prépondérant dans le support aux membres. Il assume aussi la responsabilité du développement et du maintien de l'adhésion et de sa structure de fonctionnement.



Isabelle Bernard
Directrice générale

La directrice générale planifie, organise et dirige les opérations quotidiennes de l'Association, notamment la gestion des ressources financières. Elle travaille également à améliorer les avantages offerts aux membres et à créer des alliances stratégiques avec d'autres organisations et offre un soutien administratif dans le cadre des dossiers de relations de travail.



Grégoire Deniger
Avocat

L'avocat de l'Association travaille exclusivement au service de l'Association. Il informe, conseille et représente les cadres de premier niveau d'Hydro-Québec quant à leurs conditions de travail. Il est appelé à intervenir dans un vaste éventail de dossiers collectifs ou individuels.



Laurie Pineault
Adjointe administrative et chargée de communications

L'adjointe administrative et chargée des communications agit à titre de bras droit de la directrice générale et est en charge du support administratif. Elle est également responsable des communications, tant au niveau des infolettres, du site Web et des documents officiels de l'Association que des réseaux sociaux et du processus de recrutement des membres.

Les services

L'Association s'engage, depuis bientôt 40 ans, à réviser et adapter son offre de services afin de répondre aux besoins de ses membres.

Être membre de l'Association, c'est aussi :

- Assurer le respect de vos conditions de travail
- Être représenté-e et soutenu-e par des professionnels qui comprennent votre réalité
- Avoir accès à des services juridiques personnalisés en cas d'enjeux au travail
- Peaufiner votre savoir-faire à travers des formations conçues sur mesure pour vous



SOUTIEN DANS LES DOSSIERS DE CNESST



ASSISTANCE POUR LA GESTION DES INVALIDITÉS



ACCOMPAGNEMENT LORS D'ENJEUX DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE



RENCONTRES PONCTUELLES POUR LES FEMMES GESTIONNAIRES



SERVICES D'UN AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT DU TRAVAIL



INTERVENTION ET SOUTIEN EN CAS DE CONGÉDIEMENT OU RÉTROGRADATION



ACCOMPAGNEMENT LORS D'UN RETOUR AU TRAVAIL



SUIVI DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET L'APCPNHQ



VIGIE DU PROCESSUS DE COMBLEMENT DE POSTES



SOUTIEN LORS D'UN DÉSIR DE RÉORIENTATION



FORMATIONS ET WEBINAIRES EXCLUSIFS



PARTENARIATS ET RABAIS CORPORATIFS

Les dossiers traités

Différend pour négociation de mauvaise foi

En juin 2022, l'Association a entamé un processus de renégociation de son Entente de partenariat avec Hydro-Québec. Parmi les demandes de l'Association se trouvaient, entre autres, les salaires, les augmentations salariales et les avantages sociaux des cadres de premier niveau. Or, après 9 rencontres, l'Entreprise avait informé l'Association de son refus de négocier les points précédemment mentionnés. Le processus de négociation avait alors été interrompu en partie par le dépôt d'un différend par l'Association, qui considérait que l'entreprise ne négociait pas de bonne foi.

Un processus d'arbitrage fastidieux avait alors débuté le 1er septembre 2023. Ce n'est que le 26 novembre 2024, après 13 jours d'arbitrage dans ce dossier, que l'arbitrage a finalement touché à sa fin. L'arbitre doit, pour sa part, rendre sa décision au printemps 2025.

Changement de classe salariale

Dans le cadre de la réorganisation de 2022, un cadre de premier niveau avait été rétrogradé à une classe inférieure et avait alors subi une importante perte salariale sans en avoir été informé. Par conséquent, un différend a été déposé, et l'arbitrage a eu lieu pendant l'hiver et le printemps 2024.

L'arbitre a finalement accueilli le différend, considérant que l'Entreprise n'avait pas impliqué l'Association a priori en ce qui a trait au changement de classe salariale imposé. De plus, le changement de classe salariale n'avait pas été fait conformément à la REM-13. Finalement, l'arbitre a conclu qu'il s'agissait d'un abus de droit de la part de l'Entreprise en raison de son manque de diligence à informer le cadre de premier niveau ayant été changé de classe salariale.

Conséquemment, l'arbitre a ordonné à Hydro-Québec de payer au membre une indemnité équivalant à la différence entre l'application de la classe salariale 7 et l'application de la classe salariale 6 des emplois de cadre de premier niveau d'Hydro-Québec avec les intérêts prévus au Code du travail.

Prime pour cadres travaillant en régions éloignées

En 2022, plusieurs cadres avaient déposé des différends en réponse au refus d'Hydro-Québec de leur verser une prime figurant sur l'espace RH d'Hydro-Québec. L'Association avait également demandé à Hydro-Québec de négocier une lettre d'entente pour prévoir une prime de rétention pour les cadres travaillant en région éloignée. Cette demande de l'Association avait été refusée par Hydro-Québec.

Ces litiges ont été entendus par une arbitre en 2023 et six journées d'audience ont été tenues. Les plaidoiries ont été faites en janvier 2024 et l'arbitre a rendu sa décision en février 2024. Selon l'arbitre, les cadres concernés n'avaient pas le droit à la prime puisqu'elle n'était plus applicable depuis quelques années.

L'arbitre a estimé qu'Hydro-Québec a contrevenu à l'Entente de partenariat en refusant de rencontrer l'Association pour négocier la lettre d'entente demandée. Par conséquent, l'arbitre avait ordonné à Hydro-Québec d'entreprendre des négociations avec l'Association. Toutefois, Hydro-Québec n'était pas sur la même longueur d'ondes quant à la décision. Des rencontres devraient donc avoir lieu en 2025 à cet effet.

Lettre d'entente Baie-James

Depuis 2012, l'Association demandait l'actualisation de la lettre d'entente entre l'Association et l'Entreprise concernant les cadres travaillant à la Baie-James. Entre 2018 et 2020, des discussions ont eu lieu entre la Direction et l'Association quant à cette actualisation.

En janvier 2020, l'Association a déposé un différend alléguant que l'Entreprise ne négociait pas de bonne foi. En décembre 2024, les parties ont finalement signé une nouvelle lettre d'entente concernant les conditions de travail des cadres travaillant à la Baie-James.

Bien que l'Association ne soit pas parvenue à obtenir tout ce qu'elle souhaitait, certains points ont pu être actualisés, permettant une meilleure représentation des cadres de la Baie-James.

L'Association sera à l'affût des difficultés d'application qui pourraient survenir quant à cette nouvelle lettre d'entente. Nous travaillerons ensuite à la renégociation de celle-ci.

Le Conseil national et l'Assemblée générale des membres

Le Conseil national est l'occasion privilégiée pour tous les représentants de l'Association de partout à travers la province de se réunir afin de discuter des enjeux auxquels leurs membres sont confrontés ainsi que des initiatives à mettre en place afin d'améliorer les services offerts.

Des formations sont également offertes à l'occasion de cet événement afin que nos représentants soient mieux outillés pour venir en aide à leurs membres. L'Association profite également de ce rassemblement annuel pour souligner les efforts des représentants qui se sont illustrés dans diverses sphères.

L'Assemblée générale annuelle des membres est généralement combinée à cet événement. Celle-ci est une opportunité pour les dirigeants de l'Association de faire état de ses réalisations, de ses finances ainsi que des dossiers traités par celle-ci au cours de l'année avec l'ensemble de ses membres. L'Assemblée générale annuelle des membres permet également aux membres et aux représentants de se prononcer sur certaines décisions relatives à l'organisation de l'Association.

Cette année, le Conseil national et l'Assemblée générale annuelle des membres se sont tenus les 23 et 24 avril 2024 à Rivière-du-Loup. Les membres de l'Association avaient la possibilité de participer à distance ainsi qu'en salle à l'Assemblée générale.

L'évolution de l'adhésion

Statistiques au 31 décembre 2024

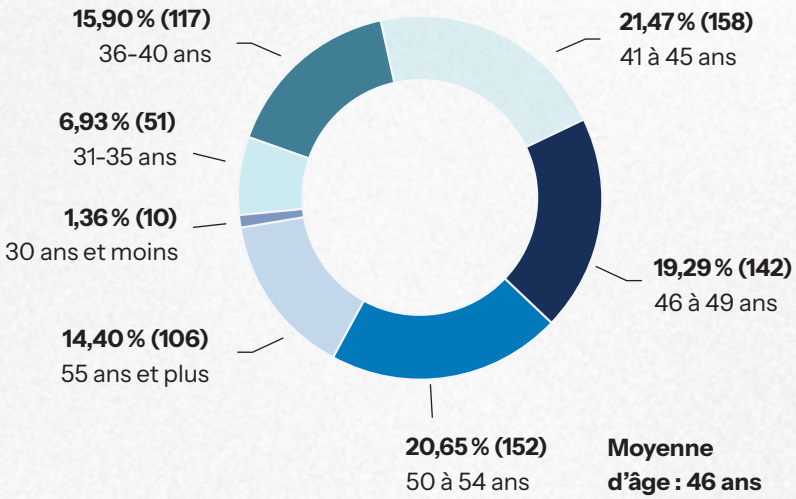
Nombre de membres au 31 décembre 2024

736

Taux adhésion au 31 décembre 2024

73,75 %

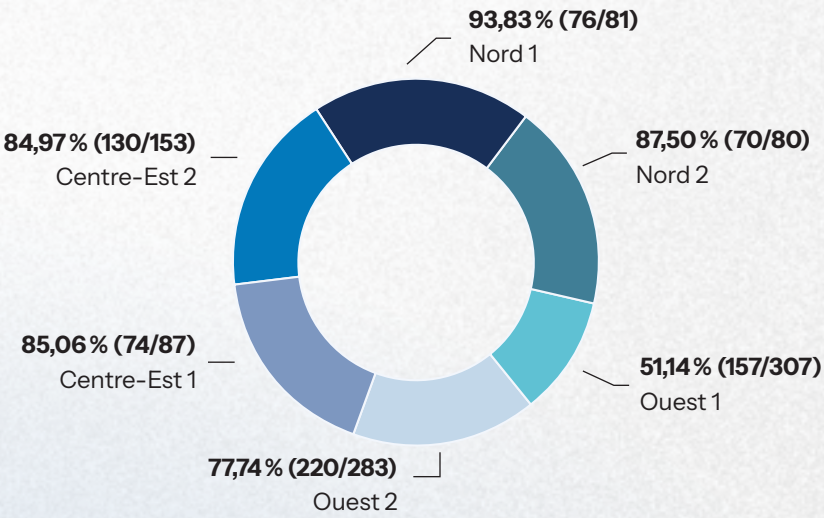
Âge des membres



Profil des membres



Taux d'adhésion par vice-présidence





Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances auto, habitation et entreprise

Avec **La Personnelle,** vous aurez accès à :

des tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public

+

un service à la clientèle exceptionnel d'un chef de file de l'industrie en matière d'expérience client[1]

En savoir plus
lapersonnelle.com/apcpnhq
1 888 476-8737

APCPNHQ
Association professionnelle des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise
Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement.
La Personnelle[MD] et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence.

1. Études comparatives des assureurs habitation et automobile en Ontario et au Québec menées par un sondeur indépendant entre 2013 et 2023.
Le classement est basé sur des échantillons statistiquement pertinents de mesures de l'expérience client pour les marques d'assurance de dommages.

États financiers

Le rapport de vérification interne

APCPNHQ
Association professionnelle des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec



RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Chers(es) Membres,

Nous avons vérifié les dépenses de l'Association pour l'année 2024, conformément aux Statuts, chap. 11, art. 1& 3.

Nous avons pris connaissance des documents suivants :

1. États financiers en date du 31 décembre 2024, préparés par M. Guy Renaud, C.P.A., datés du 6 février 2025.
2. Module général (Simple Comptable);
3. Compte de banque – chèques, dépôts, intérêts;
4. Dépenses mensuelles incluant président, directrice générale, vice-président – relations de travail, avocat, adjointe administrative/chargée des communications et agente – services aux membres;
5. Comptes de cartes de crédit;
6. Revenus de déductions à la source des membres;
7. Frais de libérations payés à Hydro-Québec;
8. Livre de paie (Simple Comptable);
9. Rapport des numéros de comptes du Grand Livre en comparant le budget avec les dépenses réelles de 2024.

Nous avons constaté:

Que tous les documents vérifiés sont conformes aux encadrements de l'APCPNHQ;

NOS RECOMMANDATIONS :

En conclusion, la tenue des documents comptables est conforme aux états financiers et aux encadrements de l'Association.

Et nous avons signé, à Montréal, ce treizième jour de mars deux mil vingt-cinq (2025).

René Marcil

Gottfried Krobath

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de : **L'Association Professionnelle des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **l'Association Professionnelle des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme l'explique la note 2 des états financiers, aucun amortissement n'a été comptabilité dans les états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cela résulte d'une décision prise par la direction au cours de l'exercice financiers se terminant le 31 décembre 2011 et nous a conduits à exprimer une conclusion modifiée sur les états financiers. Sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire et d'un taux de 4 % pour l'immeuble, l'excédent des produits sur les charges aurait diminué de 24 200 $ en 2024 et de 24 200 $ en 2023, les immobilisations corporelles auraient diminuées de l'amortissement cumulé de 24 200 $ en 2024 et de 24 200 $ en 2023 et l'Actif net aurait diminué de 24 200 $ en 2024 et de 24 200 $ en 2023.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Association Professionnel des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec** au 31 décembre 2024, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Bernier Rhéaume Renaud, CPA
Par Guy Renaud, CPA auditeur limité à la mission d'examen
Blainville, Québec
Le 6 février 2025

Les états financiers

Résultats
(Non audité)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Cotisations	873 464	788 338
Crédit libérations selon entente avec Hydro-Québec	44 317	43 858
Intérêts	33 149	16 987
Commandites	13 636	18 046
	964 566 $	**867 229 $**
CHARGES		
Salaires	546 363	532 457
Services professionnels	38 401	27 377
Frais de bureau	159 993	107 792
Conseil d'administration	35 949	30 786
Règlements de différends	75 370	19 719
Conseil national	57 720	78 666
Dépense des vice-présidents	26 048	24 625
Assemblées générales	4 439	2 979
Comité conjoint-mixte	756	-
Comité de vérification	889	5 118
Comité d'élection	2 352	-
Dépenses nationales	7 346	13 630
Publicité	9 844	5 019
Services aux membres	6 548	40 042
Formation	201	1 301
Comités	3 038	4 000
Intérêts sur financement	2 963	-
	978 220 $	**893 511 $**
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(13 654) $**	**(26 282) $**

Évolution de l'actif net
(Non audité)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
SOLDE DU DÉBUT	962 105 $	988 387 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(13 654)	(26 282)
SOLDE À LA FIN	948 451 $	962 105 $

Bilan
(Non audité)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	95 805 $	283 496 $
Fonds de défense	242 516	289 529
Fonds services aux membres	34 895	33 983
Fonds provisions salaires	182 886	-
Somme à recevoir	5 000	7 914
Intérêts courus sur placements	5 515	5 162
Frais payés d'avance	4 857	1 401
PLACEMENT (note 3)	-	50 095
	571 474	671 580
IMMOBILISATION CORPORELLE (note 4)	622 250	622 250
TOTAL DE L'ACTIF	1 193 724 $	1 293 830 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	198 756 $	331 725 $
Revenus perçus d'avance	10 000	-
Prêt rénovation (note 6)	36 517	-
TOTAL DU PASSIF	245 273	331 725
ACTIF NET	948 451	962 105
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	1 193 724 $	1 293 830 $

Flux de trésorerie
(Non audité)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(13 654) $	(26 282) $
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulements		
Sommes à recevoir	2 914	(7 018)
Intérêts courus sur placements	(353)	(5 093)
Frais payés d'avance	(3 456)	3 862
Fournisseurs et charges à payer	(132 969)	165 798
Revenus perçus d'avance	10 000	–
	(123 864)	157 549
Flux de trésorerie (affecté) provenant des activités de fonctionnement	(137 518)	131 267
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation prêt rénovation	47 285	-
Diminution prêt rénovation	(10 768)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	36 517	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placement	50 095	50 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	50 095	50 000
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(50 906)	181 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	607 008	425 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	556 102 $	607 008 $
La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	95 805 $	283 496 $
Fonds de défense	242 516	289 529
Fonds services aux membres	34 895	33 983
Fonds provisions salaires	182 886	-
	556 102 $	607 008 $

Notes complémentaires
(Non audité)

1. STATUTS OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

La formation d'une association sous le nom de « Association Professionnelle des Cadres de Premier Niveau d'Hydro-Québec (APCPNHQ) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été faite en date du 8 novembre 1986 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, C.S-40).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et de charges pour les exercices visés. Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est le solde dû à Hydro-Québec envers la facturation des charges de salaire du président et du vice-président – relation de travail. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur le résultat net et sur la situation financière de l'Association.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les cotisations sont comptabilisées en fonction des 26 périodes de paies d'Hydro-Québec.

L'Association reçoit des crédits sur ses libérations suite à une entente avec Hydro-Québec.

Les intérêts et les commandites sont comptabilisés sur une base d'exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

POLITIQUE SUR L'AMORTISSEMENT DE L'IMMEUBLE

Suite à une décision de la direction de l'Association, il a été décidé de ne plus amortir l'immeuble situé au 15 A rue Mc Gill à Montréal permettant ainsi de donner un compte rendu des états financiers plus près de la réalité, compte tenu du statut d'organisme sans but lucratif.

PRÉSENTATION

La présentation des postes à l'état des résultats a été regroupée de façon à s'adapter à la présentation du budget de l'association pour répondre aux besoins des membres.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût se composent de l'encaisse, des fonds de réserves, des sommes à recevoir, des intérêts courus sur placements et des frais payé d'avance. Les passifs financiers évalués au coût se composent des fournisseurs et charges à payer et des revenus perçus d'avance.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Dépréciation de l'actif à long terme

L'immobilisation corporelle est soumise à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Coût de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

3. PLACEMENT

Dépôts à terme ET-3 avec la Caisse Desjardins Hydro, le taux d'intérêts sera déterminé à l'échéance en fonction de la variation du portefeuille garanti Zénitude (sans taux minimum annuel garanti), échéant le 21 février 2024.	- $	50 095 $
Portion échéant à court terme	-	50 095
	- $	- $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeuble(mc Gill)	605 000 $	60 000 $	545 000 $	545 000 $
Immeuble(mc Gill)	77 250	-	77 250	77 250
	682 250 $	60 000 $	622 250 $	622 250 $

Les taxes à la consommation (77 250 $) sur l'achat du 15 A Mc Gill Montréal seront récupérées par l'Association lors de la vente.

5. MARGE DE CRÉDIT

Marge de crédit avec Desjardins, d'un montant maximum autorisé de 250 000 $ en 2022, fermée le 22 février 2023.	-$	- $

6. PRÊT RÉNOVATION

Financement Accord D fait en avril 2024, remboursable par versements mensuels de 1 525,77 $ incluant les intérêts au taux de 10 %, venant à échéance en avril 2027 mais remboursé au complet le 22 janvier 2025.	36 517 $	- $

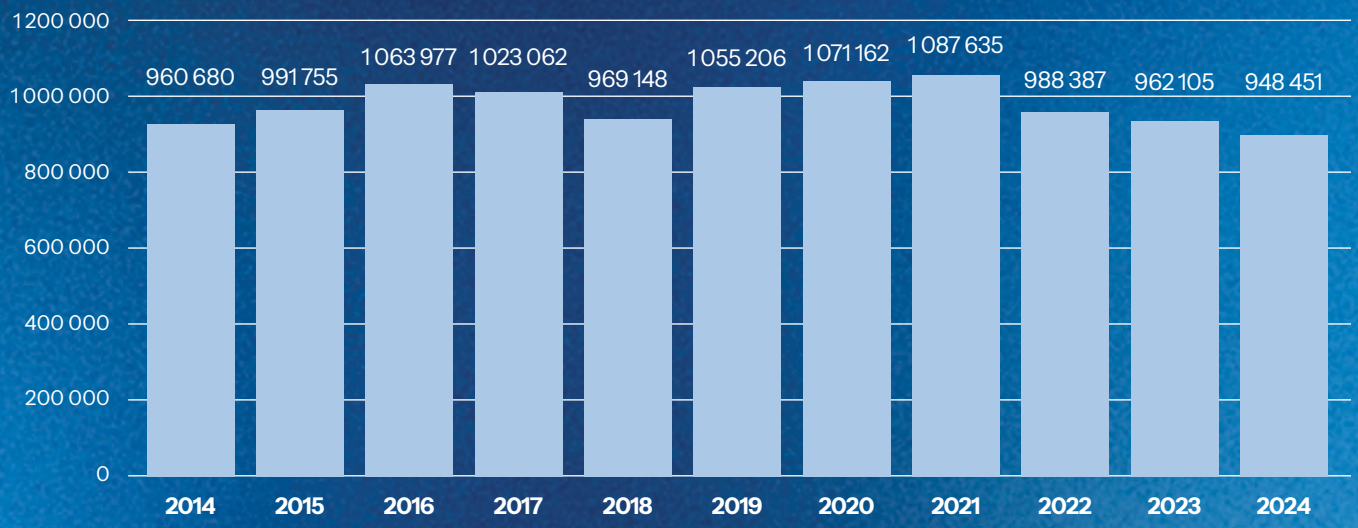
7. RISQUE FINANCIER

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à un risque. L'analyse suivant fournit une mesure du risque à la date du bilan, soit au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et charges à payer. Ce risque est réduit à cause de l'encaisse et des fonds de réserve détenus.

L'avoir de l'Association



Mission, vision et valeurs

Mission

L'Association a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Elle souhaite assurer aux cadres de premier niveau une qualité de vie équitable par des conditions de travail répondant à leurs besoins.

Vision

Être reconnue par ses membres, la direction d'Hydro-Québec et tous ses employés, ainsi que par le gouvernement du Québec, comme un partenaire indispensable en matière de relation de travail, de protection et de développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux des cadres de maîtrise ainsi que pour la pleine valorisation du travail de cadre au Québec.

Desjardins
Caisse Hydro

laPersonnelle

Brunet & Associés
AVOCATS • NOTAIRES

Valeurs

La **fierté**. Fière de ses membres et fière du travail accompli, l'Association cherche constamment à améliorer ses services ainsi que les conditions de ses membres.

L'**équité**. Aux yeux de l'Association, tous les membres sont égaux. La défense de cette équité est primordiale et son application dans ses échanges et sa mission est assurée.

L'**intégrité**. L'Association comprend l'importance d'une transparence envers ses membres. Cette intégrité se traduit par le respect de ses engagements ainsi que par une accessibilité complète de l'information dans les domaines qui regardent l'ensemble des opérations de l'Association.

Le **respect** des membres et de l'organisation. Par l'adhésion à sa vision, sa mission et son professionnalisme, l'Association s'engage à respecter ses engagements ainsi que chacun de ses membres dans leur rôle et leurs contributions.

La **rigueur**. Rigoureuse dans son travail, ses relations et sa mission, l'Association prend à cœur le travail bien fait et s'assure du partage de pouvoirs, de ressources et d'information, dans un contexte de solidarité, fondé sur les valeurs mutuelles des partenaires, des analyses et des buts communs.

L'**engagement**. L'Association est présente pour ses membres et leur assure une qualité de vie équitable par des conditions de travail répondant à leurs besoins. Cet engagement est au cœur de la mission de l'Association.

La **bienveillance**. L'Association s'engage à faire preuve de bienveillance envers ses membres, ses partenaires ainsi que ses employés.

APCPNHQ

Association professionnelle des cadres
de premier niveau d'Hydro-Québec